

Equipements solaires thermiques - Attribution de subventions

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La politique de développement durable portée en 2006 par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Rappel du dispositif :

Développement de la filière solaire thermique :

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Le dispositif proposé accorde sur l'installation une aide de 300 € par logement pour les propriétaires occupants ou bailleurs, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

- | | |
|---|-------|
| - M. LARDIER Thiébaud, 13 chemin des Dessus de Chailluz | 300 € |
| - M. DENTAN Eric, 9 rue Albert Métin | 300 € |
| - Mme VILLAINÉ Jacqueline , 4 chemin de Cornandouille | 300 € |
| - Mme POUSSIER Virginie, 15 bis rue Henri Fertet | 300 € |

La dépense totale, soit 1 200 €, sera imputée au chapitre 204.93.2042.3613.30900.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions d'attribution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions d'attribution.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2008.